

Que celle qui ne veut pas oublier la faute de sa Sœur n'espère pas de recevoir de Dieu l'effet de la prière qu'elle lui offre, et quant à celle qui ne veut jamais demander pardon ou qui ne le demande pas de bon cœur, c'est en vain qu'elle demeure dans la Communauté, quoiqu'on ne la chasse pas. C'est pourquoi abstenez-vous de toutes paroles algres et rudes, et si votre bouche en a prononcé quelque une, vous ne devez pas avoir peine d'apporter remède à la plaie par la même bouche qui la faite.

Que si la nécessité de la discipline vous contraint d'en dire de rudes pour reprendre les Sœurs qui sont sous votre conduite et que vous connaissiez aussi avoir passé les justes bornes en ce point ; on ne vous oblige pas à leur demander pardon, de peur que vous abaissant trop envers celles qui vous doivent être soumises, cet excès d'humilité n'affaiblisse votre autorité : mais toutefois il en faut demander pardon au commun Seigneur de toutes les Sœurs, qui sait combien vous aimez avec tendresse celle que vous corrigez peut-être avec trop de rigueur.

L'amour qui est entre vous ne doit pas être charnel mais spirituel, qui vous doit faire éviter les familiarités que certaines personnes de votre sexe, peu retenues, ont entre elles, lorsqu'elles jouent et badinent ensemble d'une façon peu honnête et peu convenable à la profession particulière que vous faites de vivre dans la continence et de garder les règles les plus exactes de la modestie.